

## **AVIS DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION**

Lancement de la concertation réglementaire sur le projet d'aménagement du secteur Berlincan à Saint-Médard-en-Jalles

-----

Le public est informé que, par délibération n°2023-9 en date du 27 janvier 2023 et par arrêté N°23METPP00618 du Président de Bordeaux Métropole, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation réglementaire en application de l'article L.103-2 2° et 4° du Code de l'urbanisme sur le projet d'aménagement du secteur Berlincan à Saint-Médard-en-Jalles. La concertation a pour but de permettre aux habitants, associations locales et toute autre personne concernée par ce projet :

- D'accéder aux informations relatives au projet d'aménagement,
- De donner un avis à un stade précoce sur les enjeux liés au projet, son opportunité, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales,
- Et le cas échéant de formuler ses observations ou propositions sur ce projet.

Cette consultation se déroulera à compter du **mardi 6 juin 2023 à 9h30**.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- En mairie de Saint-Médard-en-Jalles, à l'Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel de Ville, 33160 Saint-Médard-en-Jalles,
- Au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole situé Parc sextant 6-8 avenue des satellites immeuble A 33185 Le Haillan
- A l'accueil de Bordeaux Métropole, à l'accueil de l'immeuble Laure Gatet, 39-41 Cours du Maréchal Juin, 33000 Bordeaux.

Ce dossier sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, à compter du mardi 6 juin 2023, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation, ainsi que sur le site internet de Bordeaux Métropole : <http://participation.bordeaux-metropole.fr>.

Le public sera en outre informé, le plus tôt possible, du versement d'éventuelles pièces complémentaires au dossier de présentation.

La publicité de clôture de cette concertation sera annoncée par voie de presse avant délibération du Conseil de Bordeaux Métropole visant à en approuver le bilan.

Alain ANZIANI  
Président de Bordeaux Métropole